

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DASES 188 G** Participation et convention avec l'association La Croix Rouge Française pour la gestion et l'animation de l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé Le Passage.

**Mme Colombe BROSSEL , rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L-263-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental propose de signer une convention annuelle avec l'association « la Croix-Rouge Française » pour poursuivre les activités de l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé « Le Passage » situé au 24, rue Ramponeau (20<sup>e</sup>), et de lui attribuer un soutien financier de 75.000 € au titre de 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1. Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle dont le texte est joint, avec l'association « la Croix-Rouge Française » (18099) 98, rue Didot (14e) pour la gestion et l'animation de l'unité d'aide psychologique « Le Passage » (Dossier 2015\_00483).

Article 2. Une participation de 75.000 euros est attribuée à l'association « la Croix Rouge Française » au titre de 2015 pour cette action.

Article 3. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2015 et des exercices ultérieurs sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**